

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00612 Numéro SIREN : 412 981 227 Nom ou dénomination : ACTE 2
--

Ce dépôt a été enregistré le 23/09/2018 sous le numéro de dépôt 11239

Société d'Expertise Comptable

CabexSud

**Greffé du Tribunal de Commerce de
Avignon**

2 Boulevard Limbert
84000 Avignon

Marseille, le 30 Juin 2018

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

31 AOÛT 2018

OBJET : Dépôt des comptes annuels SANS option de confidentialité

SASU ACTE 2

ref interne 2018-08-29-03

Madame, Monsieur,

Je tiens à attirer votre attention sur le fait que mon client ne désire pas bénéficier des possibilités induites de l'article L232-25 du code de commerce (déclaration de confidentialité)

Vous trouverez ci-après aux fins d'enregistrement :

- 1 exemplaire du rapport du commissaire au compte
- 1 exemplaire de l'A.G.O statuant sur les comptes de fin d'année,
- 1 exemplaire des comptes annuels,
- 1 exemplaire de l'annexe,
- 1 exemplaire du texte des résolutions,
- 1 exemplaire du rapport de la gérance
- Un chèque de **45.63 Euros** à l'ordre du greffé du tribunal de commerce,

Nous vous remercions par avance de bien vouloir renvoyer le certificat d'enregistrement et la facture relative à cette opération à l'adresse de notre cabinet pour le suivi interne du dossier.

Nous restons à votre disposition pour tout complément ou renseignement et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

JL MAGNON

Expert-Comptable



CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE D.B.S.

**SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE A LA COUR D'APPEL DE NIMES**

ACTE 2

1990

1991

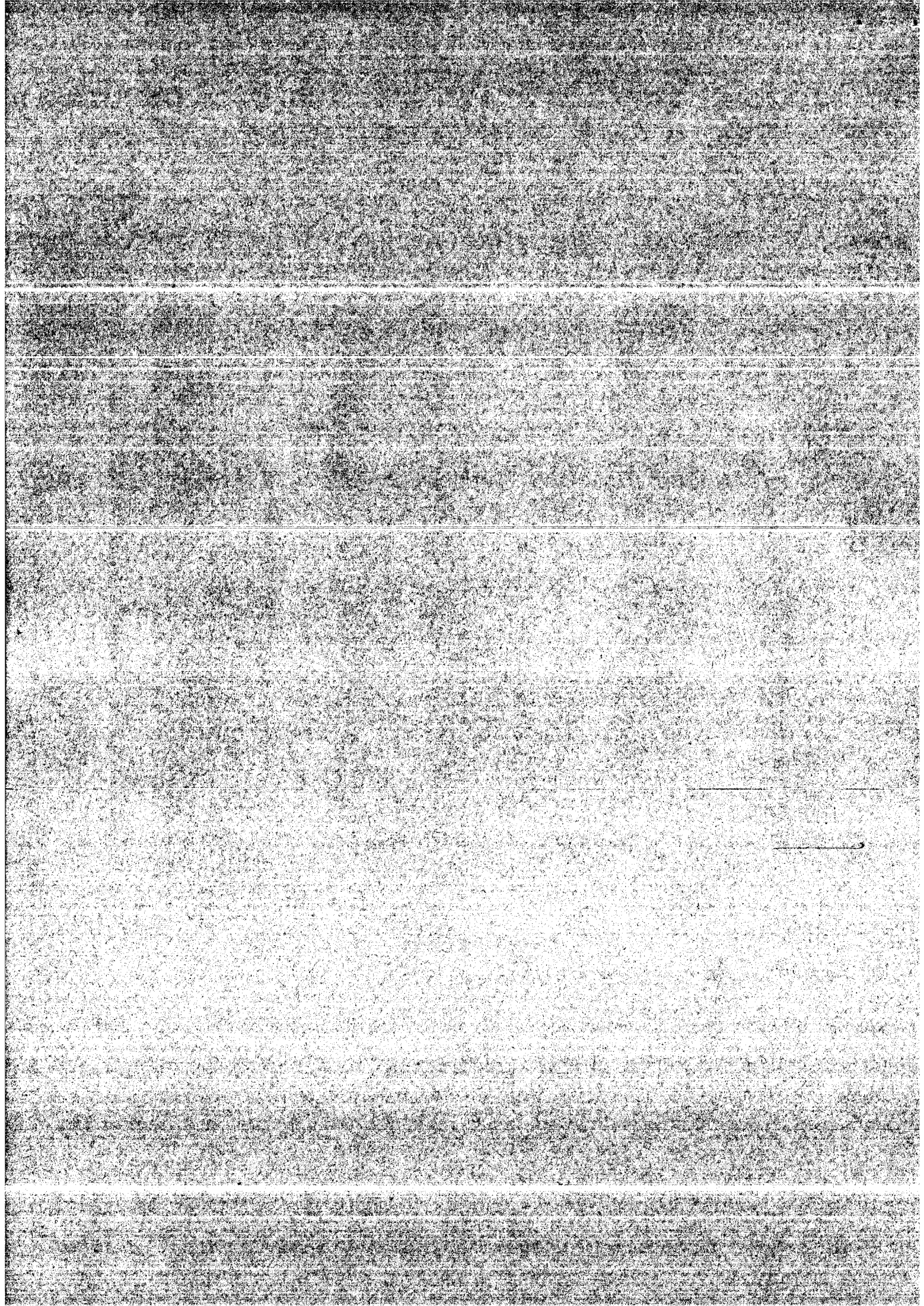
COMPTES

ACTE 2

1990

1991

COMPTES



ACTE 2
SAS au capital de 20 000 €
Siège social : 2464 Route de Caumont
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2017

Mesdames, Messieurs les associés,

I. Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons réalisé l'audit des comptes annuels de la SAS ACTE 2 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, que vous trouverez joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS ACTE 2 à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons réalisé notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont détaillées dans un paragraphe en fin du présent rapport.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



b) Indépendance

Notre mission d'audit a été effectuée dans le respect des règles d'indépendance applicables à notre profession, sur la période du 1^{er} Avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, étant précisé que nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

Conformément aux articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous précisons que, selon notre jugement professionnel, les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Ces appréciations s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous vous précisons que nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques imposées par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous nous sommes également assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été transmises, conformément à la loi, dans le rapport de gestion.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il est rappelé que la direction doit établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

93

Lors de l'établissement des comptes annuels, il revient à la direction d'évaluer la capacité de la société ACTE 2 à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il vous est précisé qu'il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans ce sens l'article L.823-10-1 du Code de commerce précise que notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

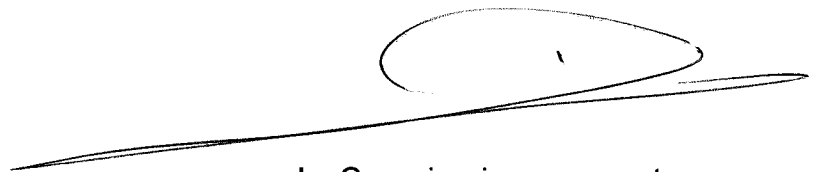
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, nous exerçons tout au long de celui-ci notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillons des éléments que nous estimons suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

JB

- nous apprécions le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SAS à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous attirons l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, nous formulons une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - nous apprécions la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
-

Fait à Montfavet,
Le 11 Juin 2018

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a long horizontal stroke extending to the left.

Le Commissaire aux comptes
CABINET DBS, représenté par
Didier BROCHIER

Désignation de l'entreprise : Société ACTE 2		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 9	
Adresse de l'entreprise 2464 ROUTE DE CAUMONT		84800 L ISLE SUR LA SORGUE	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 4 1 2 9 8 1 2 2 7 0 0 0 2 5		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 7	
		N-1 3 1 0 3 2 0 1 7	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF		AG	
Fonds commercial (1) AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
Autres immobilisations corporelles AT		AU	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		CV	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH		BI	
TOTAL (II) BJ		BK	
Matières premières, approvisionnements BL		BM	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY	
Autres créances (3) BZ		CA	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Disponibilités CF		CG	
Charges constatées d'avance (3)* CH		CI	
TOTAL (III) CJ		CK	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
Créances :			

Désignation de l'entreprise : Société ACTE 2

Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :20.000.....)	DA 20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD 2 000	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG 114 420	198 288
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI (26 959)	(83 868)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL 109 461	136 420
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 8 103	234
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 12 717	32 909
	Dettes fiscales et sociales	DY 21 205	22 702
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA 34	3 632
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC 42 059	59 476
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 151 520	195 896
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 42 059	54 313
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 7 512	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		Société ACTE 2				Néant ☐ *			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	192 943	FH		FI	192 943	294 863
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	192 943	FK		FL	192 943	294 863	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	338	6 728	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	193 281	301 590
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	178 441	288 557	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 208	2 422	
	Salaires et traitements*					FY	29 123	63 630	
	Charges sociales (10)					FZ	5 939	13 312	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA	1 602	2 658	
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Autres charges (12)					GE	419	16 226	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	216 733	386 805
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(23 453)	(85 214)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 282	753	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	1 282	753	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 282)	(753)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(24 735)	(85 968)	

Désignation de l'entreprise : <u>Société ACTE 2</u>				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		2 100		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		2 100		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		2 100		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	2 224			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	193 281	303 690		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	220 240	387 558		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(26 959)	(83 868)		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *		HP			
			- Crédit bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				Exercice N			
					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
					Exercice N			
					Charges antérieures		Produits antérieurs	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Société ACTE 2
2464 ROUTE DE CAUMONT

84800 L ISLE SUR LA SORGUE

ANNEXE DU 01/04/2017 AU 31/12/2017

CABEXSUD
8 RUE LOUIS REGE
LE PRADES
13008 MARSEILLE
04.84.26.84.84

ANNEXE

SOMMAIRE

page

Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	2

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	4
Etat des amortissements	5
Etat des échéances des créances et des dettes	6
Composition du capital social	7
Fonds commercial	8
Evaluation des amortissements	9
Evaluation des créances et des dettes	9
Produits à recevoir	10
Détail des produits à recevoir	11
Charges à payer	12
Détail des charges à payer	13
Charges et produits constatés d'avance	14
Détail des charges constatées d'avance	15

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites	17
--	----

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 151 519.82 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 192 942.93 Euros et dégageant un déficit de 26 959.29- Euros.

L'exercice a une durée de 9 mois, couvrant la période du 01/04/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée exceptionnelle de 9 mois, couvrant la période du 1er avril 2017 au 31 décembre 2017.

L'assemblée générale du 1er décembre 2017 a transféré le siège social et a changé la date de clôture de la SAS ACTE 2.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement n'est significatif postérieurement à la clôture.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 2 844 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	2 844
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	2 844

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	3 427	
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers	2 358		
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 178		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	TOTAL	11 536	
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	3 920		
	TOTAL	3 920	
	TOTAL GENERAL	18 882	

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			3 427	3 427
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements aménagements divers				2 358	2 358
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				9 178	9 178
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	TOTAL			11 536	11 536
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts, autres immobilisations financières				3 920	3 920
	TOTAL			3 920	3 920
	TOTAL GENERAL			18 882	18 882

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	2 759	540		3 299
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers	1 896	279		2 176
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 407	783		7 190
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	8 304	1 062		9 366
TOTAL GENERAL	11 063	1 602		12 665

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL					
Autres immob.incorporelles TOTAL	540				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.					
Instal.générales agenc.aménag.divers	279				
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier	783				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	1 062				
TOTAL GENERAL	1 602				

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	3 920	3 920	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	48 177	48 177	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	2 844	2 844	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 956	2 956	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés	90 697	90 697	
Débiteurs divers	95	95	
Charges constatées d'avance	534	534	
TOTAL	149 223	149 223	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	8 103	8 103		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	12 717	12 717		
Personnel et comptes rattachés	4 560	4 560		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 333	4 333		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	12 311	12 311		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	34	34		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	42 059	42 059		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	40.0000	500			500

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

Détail des produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 9 1
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 0 6 0
Dettes fiscales et sociales	9 3 6
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	4 5 8 7

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEUR FACTURE NON PARVEN	
- FNP CABEXSUD AGO 12/17	900
- FNPDBS COMMISSAIRE AUX COMPTES	2 160
PROVISION POUR CONGES A PAYER	
- Provisions pour congés payés	148
ORG SOC. CHARGES A PAYER	
- Provisions pour congés payés	21
TA A PAYER	
- TAXE APPRENTISSAGE 2017	276
FPC A PAYER	
- FPC 2017	491
INTERETS BANCAIRES COURUS A PA	
- INTERETS DEBITEURS	591
Total	4 587

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 3 4
Total	5 3 4

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE - PRIMES D'ASSURANCES - HEBERGEMENT SITE - ABO CREDITSAFE doc numérisés	97 87 349		
Total	534		

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Le calcul de l'Indemnité de Fin de Carrière (IFC) fait ressortir un montant de 2 679.98 € au 31 mars 2017. Cependant, au 31 décembre 2017, l'ancienneté de la salarié présente n'engage pas la société en matière de pensions et retraites.

ACTE 2
SASU au capital de 20 000 €
Siège social : 2464, Route de Caumont
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
412 981 227 RCS AVIGNON

PROCES VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE
DU 30 JUIN 2018

L'an Deux Mille Dix-Huit,
Le Trente Juin,
A 10 heures

La soussignée Madame BRUNEAU Véronique, présidente de la société LILI JEANNE, Présidente, associée unique et propriétaire de la totalité des actions de la société ACTE 2, société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros,

La société « DBS », représentée par M. Didier BROCHIER Commissaire aux Comptes, a été régulièrement convoquée comme prévu par la loi et le règlement, n'assiste pas à la réunion.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de seule présidente de la société, l'associée unique, a :

- Etabli et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Etabli le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.
- Etabli le rapport spécial prévu dans le cadre des conventions visées à L.227-10 du Code de Commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- le Quitus à la présidence,
- l'Affectation des résultats de l'exercice,
- l'Approbation des opérations relatives à la rémunération de la présidence,
- l'Approbation des opérations relatives au versement de cotisations complémentaires pour le compte de la présidence,
- l'Approbation des opérations relatives aux avantages en nature accordés à la présidence,
- l'Approbation des opérations relatives aux contrats de travaux conclus entre la société et un membre proche de la direction ou de l'actionnariat,
- l'Approbation des opérations relatives à l'octroi de délégations financières,

- l'Approbation des opérations relatives à l'octroi d'un taux de rémunération des comptes courants,
- l'Approbation des opérations relatives aux cessions d'immobilisations,
- l'Approbation des opérations entrant dans le cadre des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Questions diverses,

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'il les a établis et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

~~L'associé unique constate que les comptes laissent ressortir un déficit net de tout impôt de -26 959.29 Euros et décide de l'affecter de la manière suivante :~~

- Aux Autres Réserves -26 959.29 Euros

Après ces divers mouvements les comptes de capitaux se présenteront de la sorte ;

▪ Capital	20 000.00 Euros
▪ Réserve Légale	2 000.00 Euros
▪ Autres Réserves	87 461.00 Euros
▪ Capitaux permanents APRES affectation	109 461.00 Euros

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'associé unique approuve l'absence de rémunération versée au Président pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique approuve l'absence de cotisations complémentaires versées pour le compte du Président pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique approuve l'absence d'avantages en nature versés pour le compte du Président pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

SIXIEME DECISION

L'associé unique approuve l'absence de contrat de travail conclu entre la société et un membre proche de la direction ou de l'actionnariat, pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

SEPTIEME DECISION

L'associé unique approuve l'absence de délégation financière octroyée par le Président pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

HUITIEME DECISION

L'associé unique approuve l'absence de rémunération accordée aux comptes courants pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017. Il note que l'absence de rémunération de l'exercice sera régularisée sur le prochain pour être en conformité avec la convention de trésorerie.

NEUVIEME DECISION

L'associé unique approuve l'absence de cession d'immobilisation pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

DIXIEME DECISION

L'associé unique approuve l'absence d'opérations intervenues dans le cadre des conventions visées par l'article L.227-10 du Code de Commerce au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial établi par la gérance

Conformément aux dispositions légales réglementaires, ces conventions seront répertoriées sur le registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès verbal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions.

Madame BRUNEAU Vérane

Représentant la Société LILI JEANNE
Associée unique et Présidente





IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01042017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquième C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société ACTE 2		2464 ROUTE DE CAUMONT	
SIRET	4 1 2 9 8 1 2 2 7 0 0 0 2 5	84800 L ISLE SUR LA SORGUE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	ACTIVITES SECURITE PRIVEE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	27 579
Bénéfice imposable à 15%				
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Revenues nets soumis à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
ABEXSUD RUE LOUIS REGE E PRADES 3008 MARSEILLE Tél: 04.84.26.84.84	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 18/05/2018 Lieu: L ISLE SUR LA SORGUE
Tél:	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT
	Signature: <i>W. Lili Jeanne</i> SASU LILI JEANNE

Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

Cette certifiée conforme à l'original

Désignation de l'entreprise :	Société ACTE 2	Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*	9				
Adresse de l'entreprise	2464 ROUTE DE CAUMONT	84800 L ISLE SUR LA SORGUE	Durée de l'exercice précédent*	1 2			
Numéro SIRET*		4 1 2 9 8 1 2 2 7 0 0 0 2 5		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le,		N-1			
		3 1 1 2 2 0 1 7		3 1 0 3 2 0 1 7			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	3 427	3 299	127	667
	Fonds commercial (I)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	11 536	9 366	2 170	3 232
Immobilisations en cours	AV	AW					
Avances et acomptes	AX	AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (*)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	3 920		3 920	3 920
	TOTAL (II)	BJ	BK	18 882	12 665	6 217	7 819
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
STOCKS *	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	48 177		48 177	53 033
	Autres créances (3)	BZ	CA	96 592		96 592	130 576
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
	Disponibilités	CF	CG				2 169
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	534		534	2 298
	TOTAL (III)	CJ	CK	145 303		145 303	188 077
DIVERS	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	164 185	12 665	151 520	195 896
Renvois :	(1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	3 920	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobiliations :	Stocks :			Créances :		

Désignation de l'entreprise : Société ACTE 2

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :20 000.....)	DA	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 000	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	114 420	198 288
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(26 959)	(83 868)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	109 461	136 420
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	8 103	234
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	12 717	32 909
	Dettes fiscales et sociales	DY	21 205	22 702
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	34	3 632
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	42 059	59 476
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	151 520	195 896
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	42 059	54 313
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	7 512	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		Société ACTE 2				Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF	
			FG	192 943	FH		FI	192 943 294 863
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	192 943	FK		FL	192 943 294 863	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP			
	Autres produits (1) (11)				FQ	338 6 728		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	193 281 301 590	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	178 441 288 557		
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	1 208 2 422		
	Salaires et traitements*				FY	29 123 63 630		
	Charges sociales (10)				FZ	5 939 13 312		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	1 602 2 658		
			- dotations aux provisions		GB			
Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC						
Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD						
Autres charges (12)				GE	419 16 226			
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	216 733 386 805		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(23 453) (85 214)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	Total des produits financiers (V)				GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 282 753		
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)				GU	1 282 753		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(1 282) (753)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(24 735) (85 968)		

Désignation de l'entreprise : Société ACTE 2

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		2 100	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		2 100	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		2 100	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 224		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	193 281	303 690	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	220 240	387 558	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(26 959)	(83 868)	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY	IG		
					produits de locations immobilières
	{	HP	HQ		
					produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	- Crédit bail immobilier		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) {	RC	RD		
					Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société ACTE 2

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
		TOTAL I						D8		D9		
		TOTAL II				3 427		KE		KF		
CORPORELLES	INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ						
		Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD						
	CORPORELLES	Terrains				KG						
		Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ					
			Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM					
			Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS						
		Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	2 358				
			Matériel de transport *				KY					
			Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	9 178				
			Emballages récupérables et divers *				LE					
		Immobilisations corporelles en cours				LH						
		Avances et acomptes				LK						
		TOTAL III				LN	11 536					
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G							
	Autres participations				8U							
	Autres titres immobilisés				1P							
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	3 920						
	TOTAL IV				1Q	3 920						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	18 882							

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		à poste 1		à poste 2		à poste 3		à poste 4	
CORPORELLES	INCORP.	Frais d'établissement et de développement		IN		CO		D0	
		Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		LV	3 427	LW	3 427
	CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	
		Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	
			Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	
			Inst. gales, agencs et am. des constructions	IS		MG		MH	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencs, aménagements divers	IU		MM	2 358	MN	2 358
			Matériel de transport	IV		MP		MQ	
			Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS	9 178	MT	9 178
			Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	
		Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	
		Avances et acomptes		NC		ND		NE	
		TOTAL III		IY		NG	11 536	NH	11 536
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		
	Autres participations		IO		OX		OY		
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	3 920	2F	3 920	
	TOTAL IV		I3		NJ	3 920	NK	3 920	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	18 882	OL	18 882		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société ACTE 2

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	2 759	PF	540	PG		PH	3 299
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	1 896	QE	279	QF		QG	2 176
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 407	QM	783	QN		QO	7 190
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	8 304	QV	1 062	QW		QX	9 366
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		QN	11 063	QP	1 602	QQ		QR	12 665

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NO + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société ACTE 2

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	05
		- titres de participation	9U	9V	9X
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	07	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : Société ACTE 2

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	3 920	UV	3 920	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	48 177		48 177						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	2 844		2 844					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 956		2 956					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	90 697		90 697						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	95		95						
	Charges constatées d'avance	VS	534		534						
	TOTAUX			VT	149 223	VU	149 223	VV			
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	8 103		8 103						
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	12 717		12 717						
Personnel et comptes rattachés		8C	4 560		4 560						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	4 333		4 333						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	12 311		12 311						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	34		34						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	42 059	VZ	42 059					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : Société ACTE 2										Néant ☐ *		Exercice N, clos le :							
												3	1	1	2	2	0	1	7
I. RÉINTEGRATIONS												BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		{ de l'exploitant ou des associés									WA							
			{ de son conjoint				moins part déductible *					WB							
			à réintégrer :									WC							
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						WE									
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)						WG									
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)						RB	)								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)						XX									
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis)*						XZ									
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											XY							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											I7	2 224						
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI						L7										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)									I8							
			{ - imposées au taux de 0 %									ZN							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme									WN							
			{ - Plus-values soumises au régime des fusions									WO							
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												XR							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		WQ								
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8										
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												YI							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3							
											TOTAL I	2 224							
II. DÉDUCTIONS												PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *												WS	26 959						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WT							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)									WV							
			{ - imposées aux taux de 0 %									WH							
			{ - imposées aux taux de 19 %									WP							
			{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									WW							
			{ - imputées sur les déficits antérieurs									XB							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											I6							
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											WZ							
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations						2A	)	XA									
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											ZY							
	Majoration d'amortissement *											XD							
	Entreprises nouvelles (prise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexes		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		XF								
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA										
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC											
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC											
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												XS							
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9			Créance dégagée par le report en arrière du déficit		ZI		YG	2 844							
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2							
III. RÉSULTAT FISCAL											TOTAL II	29 803							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI							XJ	27 579							
		déficit (II moins I)																	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL															
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN							XO	27 579							

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise :

Société ACTE 2

31/12/2017

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>Société ACTE 2</u>	Néant ☐ *
---	----------------------------------

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	88 302
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	88 302
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	27 579
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	115 881

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI dotations de l'exercice	ZT	169
--	----	-----

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	☐
---	----	--------------------------

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>Société ACTE 2</u>										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(83 868)		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	(83 868)		Report à nouveau	ZG	(83 868)						
				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	(83 868)					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	57 867	96 698						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	14 373	28 560						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	94 557	145 171						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	11 644	18 128						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	178 441	288 557						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	698	1 160						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	510	1 263						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	1 208	2 422						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	55 804	70 083						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	43 303	44 354						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*				OB	40 630							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%						
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société ACTE 2 Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déducti- bles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effective- ment utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪							
			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : Société ACTE 2Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme	N-3			
subies au	N-4			
cours des	N-5			
dix exercices	N-6			
antérieurs	N-7			
(montants	N-8			
restant à	N-9			
déduire à la	N-10			
clôture du				
dernier				
exercice)				

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
	N-1						
	N-2						
Moins-values nettes à long terme	N-3						
subies au	N-4						
cours des	N-5						
dix exercices	N-6						
antérieurs	N-7						
(montants	N-8						
restant à	N-9						
déduire à la	N-10						
clôture du							
dernier							
exercice)							

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société ACTE 2

Néant ☒ ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFSDGFiP N° 2059-E-SD 2018 ^{Page 19}Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : Société ACTE 2										Néant ☐ *		
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :												
Exercice ouvert le : 01/04/2017					et clos le : 31/12/2017					Durée en nombre de mois		9
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE												
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	192 943	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT		
TOTAL 1										OX	192 943	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée												
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	338	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE		
Subventions d'exploitation reçues										OF		
Variation positive des stocks										OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI		
Retraites sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT		
TOTAL 2										OM	338	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)												
Achats										ON		
Variation négative des stocks										OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	165 568	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	419	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY		
TOTAL 3										OJ	165 987	
IV- Valeur ajoutée produite												
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	27 293	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises												
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).										SA	27 293	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE												
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD												
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case					EV	x						
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)					GX	257 257	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	0		
Période de référence					GY	01/04/2017	GZ		31/12/2017			
Date de cessation					HR							
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs												
Effectif moyen du personnel * :										YP	1	
dont apprentis										YF		
dont handicapés										YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.												
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.												

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 4 1 2 9 8 1 2 2 7 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société ACTE 2

ADRESSE (voie) 2464 ROUTE DE CAUMONT

CODE POSTAL 84800 VILLE L ISLE SUR LA SORGUE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination LILI JEANNE

N° SIREN (si société établie en France) 805085669 % de détention 00.00 Nb de parts ou actions 500

Adresse : N° 2464 Voie ROUTE DE CAUMONT

Code postal 84800 Commune L ISLE SUR LA SORGUE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Société ACTE 2
2464 ROUTE DE CAUMONT
84800 L ISLE SUR LA SORGUE

ANNEXE DU 01/04/2017 AU 31/12/2017

"Copie certifiée
conforme à l'original"

CABEXSUD
8 RUE LOUIS REGE
LE PRADES
13008 MARSEILLE
04.84.26.84.84

W. L. L.

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	3
Etat des amortissements	4
Etat des échéances des créances et des dettes	5
Composition du capital social	6
Fonds commercial	7
Evaluation des amortissements	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Produits à recevoir	9
Détail des produits à recevoir	10
Charges à payer	11
Détail des charges à payer	12
Charges et produits constatés d'avance	13
Détail des charges constatées d'avance	14
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	16
Liste des filiales et participations	17

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 151 519.82 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 192 942.93 Euros et dégageant un déficit de 26 959.29- Euros.

L'exercice a une durée de 9 mois, couvrant la période du 01/04/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	3 427	
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers	2 358		
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 178		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	11 536		
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	3 920		
TOTAL	3 920		
TOTAL GENERAL	18 882		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		3 427	3 427
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers			2 358	2 358
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			9 178	9 178
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			11 536	11 536
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières			3 920	3 920
TOTAL			3 920	3 920
TOTAL GENERAL			18 882	18 882

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	2 759	540		3 299
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers	1 896	279		2 176
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 407	783		7 190
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	8 304	1 062		9 366
TOTAL GENERAL	11 063	1 602		12 665

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL					
Autres immob.incorporelles TOTAL	540				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.					
Instal.générales agenc.aménag.divers	279				
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier	783				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	1 062				
TOTAL GENERAL	1 602				

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	3 920	3 920	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	48 177	48 177	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	2 844	2 844	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 956	2 956	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés	90 697	90 697	
Débiteurs divers	95	95	
Charges constatées d'avance	534	534	
TOTAL	149 223	149 223	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	8 103	8 103		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	12 717	12 717		
Personnel et comptes rattachés	4 560	4 560		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 333	4 333		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	12 311	12 311		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	34	34		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	42 059	42 059		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

[illegible]

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

Détail des produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 9 1
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 0 6 0
Dettes fiscales et sociales	9 3 6
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	4 5 8 7

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEUR FACTURE NON PARVEN	
- FNP CABEXSUD AGO 12/17	9 0 0
- FNPDBS COMMISSAIRE AUX COMPTES	2 1 6 0
PROVISION POUR CONGES A PAYER	
- Provisions pour congés payés	1 4 8
ORG SOC. CHARGES A PAYER	
- Provisions pour congés payés	2 1
TA A PAYER	
- TAXE APPRENTISSAGE 2017	2 7 6
FPC A PAYER	
- FPC 2017	4 9 1
INTERETS BANCAIRES COURUS A PA	
- INTERETS DEBITEURS	5 9 1
Total	4 5 8 7

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 3 4
Total	5 3 4

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE - PRIMES D'ASSURANCES - HEBERGEMENT SITE - ABO CREDITSAFE doc numérisés	97 87 349		
Total	534		

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/12/2017

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Le calcul de l'Indemnité de Fin de Carrière (IFC) fait ressortir un montant de 2 679.98 € au 31 mars 2017. Cependant, au 31 décembre 2017, l'ancienneté de la salarié présente n'engage pas la société en matière de pensions et retraites.

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

[illegible]

ACTE 2

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Au capital de 20 000 Euros
Siège social : 2464 Route de Caumont
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
412 981 227 RCS AVIGNON

RAPPORT DE LA PRESIDENCE

sur les opérations de l'exercice clos le 31/03/2017

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/03/2017 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

Nous vous rappelons qu'aux termes d'un Procès-verbal des Décisions de l'Associée Unique en date du 1^{er} décembre 2017, notre Société a décidé :

- de transférer le siège social de L'ISLE SUR LA SORGUE (84800) 1931, Route de Caumont, à L'ISLE SUR LA SORGUE (84800) 2464, Route de Caumont,
- de changer la date de clôture de l'exercice social au 31 décembre 2017.

L'exercice social en cours a donc eu une durée exceptionnelle de 9 mois du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2017.

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 192 943 Euros.

Le résultat net comptable se solde par un déficit d'un montant de -26 959.29 Euros.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 193 281 Euros.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 216 733 Euros.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 35 062 Euros.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 1 602 Euros.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un déficit de 23 453 Euros.

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le déficit net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de -26 959.29 Euros :

- aux autres réserves : -26 959.29 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	: 20 000.00 Euros
- Réserve légale	: 2 000.00 Euros
- Autres réserves	: 87 461.00 Euros

Situation nette : 109 461.00 Euros

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts nous vous rappelons que des dividendes suivants ont été distribués au titre des trois exercices précédents ;

- Au titre de l'exercice clos le 31/03/2017 : NEANT
- Au titre de l'exercice clos le 31/03/2016 : NEANT
- Au titre de l'exercice clos le 31/03/2016 : NEANT

4/ EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun fait marquant n'est à relevé à ce jour.

5/ EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous prévoyons pour l'exercice clos au 31/12/2018 une continuité d'exploitation bénéficiaire, poursuivre la croissance de la société et développer un haut niveau de rentabilité pour l'avenir.

6/ ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Néant

7/ PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

L'article L.223-6 du Code de commerce prévoit que lorsqu'une société a pris, au cours d'un exercice, une participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République française représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital de cette société ou s'est assurée le contrôle d'une telle société, il en est fait mention dans le rapport présenté aux associés sur les opérations de l'exercice et, le cas échéant, dans le rapport des commissaires aux comptes.

Ainsi, nous vous signalons qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

8/ DETENTION DU CAPITAL SOCIAL PAR CERTAINS ASSOCIES

Bien que les dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce ainsi que les informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et 233-12 dudit Code ne soient pas obligatoires en matière de S.A.S., nous vous indiquons ci-après l'identité des associés possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote de la Société :

- Société LILI JEANNE, S.A.S.U. au capital de 1 000 euros dont le siège social est sis à L'ISLE SUR LA SORGUE (84800) 2464, Route de Caumont, immatriculée au R.C.S. d'AVIGNON sous le numéro B 805 085 669 est propriétaire de 100 % du capital de notre Société.

La Société LILI JEANNE a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 119 500 euros et un bénéfice de 35 508 euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017.

113

9/ DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal selon l'article 39 (4°) du même code.

10/ CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

NEANT

11/ INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons que :

- les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur;
- le délai de paiement fournisseurs est de : Cf. tableau ci-joint

12/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA PRESIDENCE



ACTE 2
SASU au capital de 20 000 €
Siège social : 2464, Route de Caumont
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
412 981 227 RCS AVIGNON

TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTEES A
L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2018

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'il les a établis et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique constate que les comptes laissent ressortir un déficit net de tout impôt de -26 959.29 Euros et décide de l'affecter de la manière suivante :

- Aux Autres Réserves -26 959.29 Euros

Après ces divers mouvements les comptes de capitaux se présenteront de la sorte ;

▪ Capital	20 000.00 Euros
▪ Réserve Légale	2 000.00 Euros
▪ Autres Réserves	189 977.05 Euros
▪ Capitaux permanents APRES affectation	1714 329.69 Euros

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'associé unique approuve l'absence de rémunération versée au Président pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique approuve l'absence de cotisations complémentaires versées pour le compte du Président pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique approuve l'absence d'avantages en nature versés pour le compte du Président pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

SIXIEME DECISION

L'associé unique approuve l'absence de contrat de travail conclu entre la société et un membre proche de la direction ou de l'actionnariat, pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

SEPTIEME DECISION

L'associé unique approuve l'absence de délégation financière octroyée par le Président pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

HUITIEME DECISION

L'associé unique approuve l'absence de rémunération accordée aux comptes courants pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

NEUVIEME DECISION

L'associé unique approuve l'absence de cession d'immobilisation pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

DIXIEME DECISION

L'associé unique approuve l'absence d'opérations intervenues dans le cadre des conventions visées par l'article L.227-10 du Code de Commerce au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial établi par la gérance

Conformément aux dispositions légales réglementaires, ces conventions seront répertoriées sur le registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès verbal.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. M. P. O. A. Y.', is written at the bottom of the page.

ACTE 2
SASU au capital de 20 000 €
Siège social : 2464, Route de Caumont
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
412 981 227 RCS AVIGNON

**RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES
OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE 227-10 DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

En application des dispositions des articles L.227-10 du Code de Commerce, le présent rapport établit qu'aucune opération visée par l'article L.227-10 du Code de Commerce n'a été conclue.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées

Madame BRUNEAU Vérane

Représentant la Société LILI JEANNE
Associée unique et Présidente

